

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCRÉDITATIONS UNIVERSITAIRES  
ET DE LA QUALITÉ

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS  
AND QUALITY

18 / 00345.

COMMUNIQUE N° \_\_\_\_\_ /MINESUP/SG/DAUQ/na du 27 JUIL 2018

Portant ouverture du concours d'entrée en M<sub>1</sub> du Master Régional en Gestion Intégrée des Environnements Littoraux et Marins de l'Institut des Sciences Halieutiques (ISH) de l'Université de Douala, (porté conjointement par l'Université de Douala, l'Université Omar Bongo, l'Université des Sciences et Techniques de Masuku et l'Université de Yaoundé I) et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année Académique 2018/2019.

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance des candidats:

- titulaires des diplômes d'Ingénieur des Travaux,
- titulaires de Licence en Mathématiques,
- titulaires de Licence en Environnement,
- titulaires de Licence en Physiques,
- titulaires de Licence en Chimie,
- titulaires de Licence en Géosciences,
- titulaires de Licence en Informatiques,
- titulaires de Licence en Economie,
- titulaires de Licence en Biologie,
- titulaires de Licence en Géographie,
- titulaires de Licence en Océanographie,
- titulaires de Licence en Sciences Humaines et Sociales,
- titulaires de Licence en Droit,
- titulaires de Licence en Biochimie,
- titulaires de Licence en Gestion de l'Eau,
- titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Qu'un concours sur études de dossiers (Convention entre les quatre universités) pour le recrutement de quarante (40) étudiants en M<sub>1</sub> du Master Régional en Gestion Intégrée des Environnements Littoraux et Marins de l'Institut des Sciences Halieutiques (ISH) de l'Université de Douala est ouvert au centre unique de Douala.

La répartition du nombre de places est fixée ainsi qu'il suit:

- |                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| • Aménagement des environnements littoraux et marins .....                   | 10 places |
| • Evaluation et Audit des environnements littoraux et marins ....            | 10 places |
| • Conservation des écosystèmes littoraux et marins .....                     | 10 places |
| • Recherche et développement dans les environnements littoraux et marins ... | 10 places |

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes:

- ✓ une fiche de candidature disponible au bureau de liaison de l'ISH, sis à l'ancien décanat de la Faculté de Génie Industriel (Douala), à la scolarité de l'IUT (Douala) ou téléchargeable dans le site web: [www.ish.cm](http://www.ish.cm) ;
- ✓ une copie certifiée conforme d'acte de naissance, datant de moins de six mois;
- ✓ un relevé de notes certifié du Baccalauréat ou du GCE-AL;
- ✓ les photocopies certifiées conformes des trois ou six (03 ou 06) relevés de notes des 6 semestres du cycle de licence selon le cas;

- ✓ cinq photos d'identité 4 X 4;
- ✓ un certificat médical délivré par un médecin de l'administration, attestant que l'intéressé est apte à poursuivre les études universitaires;
- ✓ une lettre de motivation;
- ✓ une lettre de recommandation;
- ✓ la quittance de versement de la somme de 20 000 F CFA payable à UBA au compte n°10033 05214 140160 00004-94, de l'Institut des Sciences Halieutiques;
- ✓ Les candidatures sont soumises en ligne à l'adresse: [mastergielm@gmail.com](mailto:mastergielm@gmail.com) ou [infos.ish@univ-douala.com](mailto:infos.ish@univ-douala.com) ou [contact@ish.cm](mailto:contact@ish.cm).

Pour tous les candidats, les dossiers complets doivent parvenir à cette adresse **au plus tard le 10 octobre 2018.**

Les candidats au recrutement doivent être âgés de quarante cinq (45) ans au plus au premier janvier de l'année du concours.

Pour les candidats titulaires des diplômes étrangers, ils doivent en outre joindre la copie de l'arrêté portant équivalence, ou un dossier de demande d'équivalence de diplôme comprenant:

- a) une demande timbrée adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur avec précision de l'adresse personnelle et du numéro d'étudiant à l'étranger ;
- b) une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- c) une photocopie certifiée conforme du diplôme à évaluer ;
- d) les photocopies certifiées conformes des diplômes antérieurs ;
- e) un curriculum studiorum détaillé et signé ;
- f) un certificat d'individualité en cas de nom libellé différemment sur les différentes pièces (diplômes, actes de naissance, etc.) ;
- g) l'adresse exacte et complète de l'établissement ayant délivré le diplôme dont l'équivalent est sollicité.

Pour toute information complémentaire, les candidats potentiels voudront bien se reporter au site internet:

- de l'Université de Douala <http://www.ish.cm> ou [www.iut-douala.cm](http://www.iut-douala.cm),
  - de l'Agence Universitaire de la Francophonie <https://www.auf.org>;
  - de l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD) <https://www.ird.fr>
- Ou appelez aux numéros:
- Cameroun (+237) 699109082, 655343466, 677553401, 696961844, 691811031 ;
  - Gabon (+241) 06 035245, 07851120, 07293522.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO